

COOPÉRATION SECTORIELLE ENTRE LA FRANCE ET LA TURQUIE

I. Une Approche Générale des Relations Commerciales Franco-Turques

Les relations bilatérales de commerce et d'investissement entre la Turquie et la France ont toujours été diverses et profondes. Selon les données des douanes françaises, en 2023, les échanges bilatéraux entre la Turquie et la France ont pour la première fois franchi le seuil de 20 milliards d'euros, atteignant 23,4 milliards d'euros. Les entreprises françaises comptent parmi les principaux investisseurs étrangers en Turquie, avec plus de 400 sociétés implantées représentant plus de 5 milliards d'euros d'investissement. D'après l'ambassadrice de France en Turquie, ces entreprises contribuent directement à hauteur de 3,3 milliards d'euros à la valeur ajoutée de l'économie turque et de 8,3 milliards d'euros, soit 1,3 % du PIB turc, en tenant compte de leurs niveaux d'investissements, de production, d'exportation, ainsi que des emplois qu'elles génèrent.

Selon l'ambassadrice de France en Turquie, Mme Isabelle Dumont, les échanges se caractérisent par un équilibre, avec un léger excédent commercial pour la Turquie, et sont diversifiés sectoriellement. Notamment, ces dernières années, ces deux pays collaborent étroitement dans le domaine de l'énergie.

II. Une Coopération Multisectorielle

La coopération commerciale entre la France et la Turquie se reflète dans divers secteurs. Les secteurs où la coopération des deux pays ressort le plus peuvent être brièvement mentionnés ci-dessous :

Le secteur automobile : Le secteur automobile a représenté environ 36 % du volume des exportations turques vers la France, soit 4,2 milliards d'euros en 2023. D'autre part, les exportations françaises vers la Turquie se sont élevées à 2,8 milliards d'euros.

KOLCUOĞLU DEMİRKAN KOÇAKLI

Le secteur aéronautique : En novembre 2023, le constructeur aéronautique français Airbus a annoncé qu'un accord concernant la commande de 355 nouveaux avions à réaction de Turkish Airlines est en cours de validation. Cette commande représentera la plus grande acquisition de ladite compagnie, leader dans le secteur aérien.

Le secteur pharmaceutique : Quant au secteur pharmaceutique, en tant que principal partenaire de l'Europe pour l'exportation et l'importation de produits chimiques, la Turquie est devenue un centre de production important pour les investisseurs français.

Le secteur technologique : L'engagement actif de la communauté French Tech, soutenue par le gouvernement, témoigne du dynamisme des relations franco-turques dans ce domaine. Notamment, jusqu'à présent, la French Tech a apporté son soutien à sept *startups* turques.

D'autre part, la collaboration des deux pays dans le secteur énergétique, qui est l'objet principal de ce bulletin, a acquis une importance significative ces dernières années.

III. La France et la Turquie : Pionniers d'une Nouvelle Ère de Coopération Énergétique

Ces dernières années, l'Europe, notamment la France, s'est de plus en plus tournée vers la Turquie pour diversifier les approvisionnements, les sources et les voies d'acheminement de l'énergie.

Le 15 août 2017, un grand pas a été franchi en matière de coopération énergétique entre ces deux pays. L'accord de coopération entre le gouvernement de la République de Turquie et le gouvernement de la République française dans le domaine de l'énergie a été approuvé, couvrant divers domaines tels que l'énergie nucléaire, l'exploitation minière, les hydrocarbures, la pétrochimie, le transport d'électricité, l'énergie renouvelable (l'énergie solaire, éolienne, hydraulique etc.), la récupération de la chaleur des déchets, l'énergie géothermique, le système d'approvisionnement électrique, la bioénergie et la biomasse, le captage et le stockage du carbone, le chauffage urbain et la gestion et l'efficacité énergétique.

De nombreuses sources indiquent que le secteur de l'énergie émergera comme le principal domaine engendrant des ramifications commerciales et juridiques pour les relations bilatérales entre la France et la Turquie, en particulier après l'année 2023. Lors d'un sommet sur les énergies propres organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie en Turquie le 12 décembre 2023, le directeur exécutif de l'Agence Internationale de l'Énergie, Fatih Birol, a souligné que l'énergie éolienne *offshore* est l'un des domaines dans lesquels la Turquie et la France pourraient collaborer. Les deux pays disposent d'abondantes ressources naturelles, telles que le vaste potentiel éolien et hydroélectrique de la France, ainsi que l'abondant ensoleillement de la Turquie. Ces ressources font des deux pays leur fait des partenaires idéaux pour faire progresser les technologies liées aux énergies renouvelables.

KOLCUOĞLU DEMİRKAN KOÇAKLI

L'un des développements les plus importants dans la collaboration énergétique de ces deux pays a été l'acquisition par TotalEnergies, un conglomérat français, d'une participation de 50% dans l'entité énergétique turque Ronesans Enerji en 2023. Cette acquisition a créé une coentreprise axée principalement sur les initiatives en matière d'énergie renouvelable, visant la production de 2 GW d'énergie renouvelable d'ici 2028 en Turquie.

En janvier 2024, la France et la Turquie ont également initié un partenariat stratégique dans le secteur de l'énergie, marquant une étape importante vers une collaboration énergétique durable.

Aussi, l'Agence Française de Développement est partie prenante au Protocole sur le Climat signé à la fin de l'année 2021, aux côtés de la Banque mondiale et de la KfW. Par ce protocole, la France s'est engagée à hauteur de 800 millions d'euros pour les années 2022 à 2024 pour accompagner la Turquie dans ses efforts de décarbonation.

CONTACT



Yağmur Gündoğdu

ygundogdu@kolcuoglu.av.tr



Firat Döşoğlu

fdosoglu@kolcuoglu.av.tr